Nations Unies E/CN.17/2004/7/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Douzième session
14-30 avril 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Groupe thématique pour le cycle d'application 2004-2005

Forum d'application régional sur le développement durable

Genève, 15-16 janvier 2004

Résumé du Président**

I. Vue d'ensemble

1. Dans le cadre des préparatifs de la douzième session de la Commission du développement durable, les membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) se sont réunis à Genève pour évaluer les progrès accomplis dans la région au regard des engagements pris en matière de développement durable, en particulier du point de vue des établissements humains, de l'eau et de l'assainissement. Le Forum a également été l'occasion d'examiner les liens entre ces trois thèmes, les questions intersectorielles connexes et le rôle de la région de la CEE sur le plan mondial.

2. La région de la CEE se caractérise par une grande hétérogénéité. Elle abrite toutefois quatre des cinq plus grandes puissances économiques existantes et se trouve donc mieux placée que les autres régions pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et respecter les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable tout en se heurtant aux mêmes obstacles et difficultés que le reste du monde.

3. Dans la région de la CEE, 120 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ni à des systèmes d'assainissement appropriés. Trente et un pour cent de la population européenne vit dans des zones de stress hydrique élevé et la surexploitation des ressources entraîne de graves problèmes en matière d'environnement. En raison du délabrement des infrastructures et du manque d'investissements, les pertes d'eau dues à des fuites sont importantes et c'est ainsi

* E/CN.17/2004/1.

** Le rapport de la réunion a été publié comme document de la CEE sous la cote ECE/AC.25/2004/2.

04-23435 (F) 020304 030304

qu'en Europe centrale et orientale, près de la moitié du volume total d'eau sortant des stations d'épuration est perdue. Dans certains pays, moins de personnes ont actuellement accès à une eau salubre qu'il y a 10 ans. La contamination de l'eau du fait des fuites dans les infrastructures d'assainissement est une cause de maladies et dans de nombreuses régions, les capacités permettant de remédier au problème font défaut.

4. Le Forum d'application a permis d'évaluer les obstacles et difficultés rencontrés de manière franche et honnête et de présenter les mesures prises pour y faire face.

5. Ces activités de suivi et d'évaluation ne constituent toutefois pas le seul objectif du Forum, ni d'ailleurs de la Commission du développement durable à laquelle il fera rapport, même s'il s'agit là d'une première étape incontournable. Le Forum doit permettre aux participants d'échanger des vues sur les initiatives qui se sont avérées fructueuses, et surtout sur les erreurs commises, afin de promouvoir les changements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable.

6. Au vu de l'évaluation de la situation dans la région de la CEE, ces objectifs sont loin d'être atteints, mais ils sont néanmoins à notre portée. Au niveau mondial, il faudrait désormais que 300 000 nouvelles personnes par jour aient accès à l'eau salubre pour que l'objectif fixé à l'horizon 2015 soit réalisé. On était parvenu à atteindre un tel rythme dans les années 80, mais de manière non durable, et un ralentissement a donc été constaté dans les années 90. Les objectifs fixés sont ambitieux, mais réalisables, et la région peut contribuer, et contribue d'ailleurs, aux progrès accomplis en la matière, que ce soit au sein de la CEE ou au niveau mondial.

7. Le présent résumé a été établi en consultation avec les vice-présidents du Forum, en tenant compte des diverses contributions des membres de la CEE et autres acteurs concernés, c'est-à-dire :

- Des interventions des participants pendant le Forum proprement dit;
- Des communications écrites émanant des États membres;
- Des présentations effectuées sur les différents thèmes par les invités du Forum;
- Des exposés du secrétariat de la CEE sur chacun des thèmes retenus.

8. Il offre une synthèse de ces contributions sur les progrès accomplis à ce jour, les obstacles et difficultés rencontrés, et les exemples de pratiques adoptées par les États membres qui ont porté leurs fruits.

II. Principaux points

A. Établissements humains

9. Les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis ont été réaffirmés dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans la région de la CEE, l'accent a surtout été mis sur le développement urbain durable, c'est-à-dire aussi bien sur l'adoption par

les riches d'un mode de vie plus durable, que sur l'élimination du problème des taudis existants.

Évaluation des progrès accomplis

10. Dans la région de la CEE, 75 % de la population se concentre en zone urbaine. Les villes et les municipalités ont tenu compte, à des degrés divers, des objectifs concernant la durabilité des établissements humains, en faisant des efforts de planification et instaurant des partenariats pour que les villes soient productives, ouvertes sur le plan social et respectueuses de l'environnement.

11. La notion de ville compacte a eu une influence sur la planification intégrée dans les domaines de l'urbanisme, du transport et de l'aménagement de l'espace de villes comme Copenhague, Stuttgart ou Seattle.

12. La rapidité de l'urbanisation a exercé des pressions considérables sur l'infrastructure existant dans le domaine des transports et des services municipaux, en particulier dans les pays en transition, qui disposent de moins de fonds que les autres pour les programmes d'entretien ou d'amélioration.

13. De nombreux pays en transition se sont lancés dans une privatisation des terres à grande échelle, avec plus ou moins de succès, notamment en raison de l'insuffisance des capacités institutionnelles. Ce phénomène s'est accompagné d'une perte de terres agricoles en périphérie urbaine et d'une multiplication des établissements illégaux, qui n'ont qu'un accès limité aux services publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

14. Par suite de la décentralisation des services dans ces pays, les municipalités se sont souvent vues confier de nouvelles responsabilités s'agissant de la fourniture de services publics de base, notamment en ce qui concerne l'eau, l'assainissement, les déchets et les transports, sans pour autant obtenir les ressources leur permettant de s'en acquitter convenablement.

15. On recense 100 millions de pauvres dans la région de la CEE, et 39 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en Amérique du Nord. On observe un écart de 1 à 45 au niveau du revenu par habitant entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches. L'an dernier, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique comptaient 3 millions de sans-abri et 56 millions d'Européens risquaient de sombrer dans la pauvreté.

16. Les pays de la CEE qui ont une économie de marché traditionnelle ont connu une forte croissance et accompli des progrès considérables dans leurs programmes de réforme structurelle au cours de la dernière décennie.

17. La plupart des pays ont interrompu leurs programmes de construction de nouveaux logements sociaux. Il semble que les gouvernements n'aient pas réussi à inscrire la réforme en matière de logement social dans le processus plus large de restructuration du système d'aide sociale. Il est également urgent de rénover les logements, aussi bien privés que sociaux, qui ont été très mal entretenus, surtout dans les pays en transition.

18. La plupart des pays s'efforce de réduire et de gérer leurs déchets, en mettant l'accent sur le recyclage, mais l'ampleur de la production de déchets constitue un grave problème, en particulier parce que les décharges occupent de plus en plus de place. Des investissements considérables sont nécessaires pour mettre en place des

systèmes d'incinération/production combinée de chaleur et d'électricité et de traitement des eaux usées qui amélioreraient notablement les conditions de vie des populations.

19. La pollution de l'air due aux transports a été réduite en Europe occidentale et en Amérique du Nord mais demeure problématique. Les grandes zones urbaines, en particulier, sont de plus en plus encombrées, ce qui entraîne une augmentation de la pollution pendant les heures de pointe. Dans les pays en transition, la pollution due à des sources mobiles a augmenté de manière disproportionnée.

20. Le monde est encore loin d'avoir atteint l'objectif relatif à la diminution du nombre d'habitants de taudis, et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a clairement indiqué, dans son *Rapport mondial sur les établissements humains* de 2003, que la situation devrait en fait empirer si des mesures radicales ne sont pas prises.

Obstacles et difficultés rencontrés

21. Il est possible d'identifier plusieurs facteurs d'exclusion sociale et de pauvreté : les réformes engagées en matière de logement social qui n'ont pas été correctement inscrites dans le processus plus large de restructuration du système d'aide sociale; l'écart entre les revenus et les prix qui se creuse, en particulier dans les zones de forte croissance, où les logements sont chers; et les subventions qui ne ciblent pas suffisamment les pauvres.

22. Dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, il n'a pas été possible, à cause de la progression de la pauvreté, d'ajuster les prix en vue d'assurer le recouvrement des coûts et de dégager les recettes indispensables au bon fonctionnement des services publics.

23. Dans les pays développés, confrontés au problème du vieillissement de la population, la fourniture d'infrastructures et de services idoines se fait de plus en plus difficile.

24. La piètre qualité de l'environnement – décharges brutes illégales, graffitis, difficulté d'accès aux espaces verts, pollutions atmosphérique et acoustique – peut constituer un facteur décisif dans le déclin des quartiers.

25. La pauvreté, l'augmentation du nombre de réfugiés et les flux migratoires résultant de facteurs tant écologiques qu'économiques ont créé des problèmes s'agissant de la fourniture de logements et de services de base et ont été à l'origine de phénomènes d'exclusion sociale et d'établissements illégaux.

26. Les villes connaissent aussi des problèmes financiers et techniques considérables. Les autorités locales dépendent en effet parfois pour leurs ressources des administrations centrales qui, dans certains pays, ont supprimé investissements et subventions. Les promoteurs privés, quant à eux, connaissent toujours des difficultés financières, en raison notamment de l'inflation et de l'insuffisance des crédits offerts.

27. L'inefficacité des procédures de planification bureaucratiques, le manque de transparence et l'insuffisance des capacités institutionnelles se traduisent souvent par des aménagements de dernière minute aux programmes plus anciens permettant de faire face aux besoins en matière de développement. L'entretien et la gestion du parc immobilier sont entravés par le manque de capacités institutionnelles

nécessaires pour rénover les parties communes des immeubles d'habitation. On constate par ailleurs une pénurie de logements à prix abordables, due en partie à une réglementation excessive du marché locatif. En outre, face à la demande de nouveaux logements, des zones naturellement inondables sont parfois développées.

28. Les pauvres éprouvent toujours des difficultés à avoir accès à la terre et au crédit, que ce soit dans la région ou à l'échelle mondiale, ce qui les défavorise de multiples façons, en particulier les femmes. Dans les zones urbaines, ils sont particulièrement vulnérables face au phénomène de l'exclusion sociale et n'ont pas accès aux services, aux systèmes de protection ou à la représentation politique.

Pratiques ayant donné de bons résultats

29. Il est essentiel de déployer des efforts de planification urbaine intégrée à tous les niveaux. Parmi les pratiques ayant porté leurs fruits en la matière figurent notamment les activités de relance économique visant à créer des emplois; la reconversion des friches industrielles; et l'amélioration de l'infrastructure sociale, notamment en ce qui concerne l'habitat intermédiaire, l'éducation, la santé, l'intégration des transports publics et la fourniture de services durables dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement et du traitement des déchets. Ces efforts peuvent contribuer à l'instauration de modes de consommation et de production plus durables. Il convient par ailleurs de tenir compte des liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales dans le cadre des activités de planification urbaine.

30. Il est possible de remédier au manque de combustible et de limiter l'effet de serre en concevant, construisant et entretenant des bâtiments modernes dotés de systèmes de chauffage urbain et en améliorant la qualité et l'efficacité thermales du parc de logements.

31. Les consultations publiques, si elles ne sont pas seulement symboliques, peuvent être fructueuses. Elles doivent notamment porter sur la problématique hommes-femmes dans l'environnement urbain.

32. Le secteur privé est souvent le mieux placé pour créer et développer les infrastructures, tandis que le secteur public doit pouvoir mettre en place et gérer efficacement et de manière responsable les cadres institutionnels. Il est possible d'améliorer la gestion des logements multifamiliaux privatisés grâce à l'adoption et l'application de lois réglementant le fonctionnement des associations de propriétaires. Un bon système d'administration foncière est essentiel pour assurer la compétitivité des marchés de l'immobilier et du logement.

33. La diversité du parc immobilier, la fourniture de logements abordables aux plus vulnérables, l'accès aux services de base et la sûreté du régime foncier peuvent permettre de lutter contre l'exclusion économique et sociale.

34. Il est possible de trouver des financements en garantissant les risques pris par le secteur privé; en créant des cadres de mobilisation des capitaux d'origine nationale, notamment en proposant des crédits à ceux qui souhaitent acquérir un logement; et en mettant en place un environnement institutionnel attractif pour le secteur privé, tant national qu'étranger. La rénovation urbaine est une entreprise de longue haleine; les efforts de modernisation ont plus de chance d'être couronnés de succès s'ils sont déployés selon un ambitieux plan d'ensemble et non au coup par coup.

35. Les approches concurrentielles et décentralisées, les initiatives axées sur la collectivité et les partenariats entre secteurs public et privé favorisent la fourniture de services durables.

B. Eau et assainissement

36. Lors de ses douzième et treizième sessions, la Commission du développement durable se devra de mettre l'accent sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, et l'objectif fixé dans le cadre du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg de réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. L'objectif intermédiaire consiste à élaborer des plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici à 2005.

Évaluation des progrès accomplis

37. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la région en ce qui concerne la gestion et la qualité des ressources en eau. Toutefois, d'après les estimations, 120 millions de personnes (c'est-à-dire une personne sur sept) n'ont toujours pas accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement adéquats. Environ 10 % des citoyens de l'Union européenne sont potentiellement exposés à des taux de contaminants microbiologiques et autres, notamment des pesticides et des métaux lourds, qui dépassent les concentrations maximales autorisées. C'est dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que de l'Europe centrale que la situation est cependant la plus grave.

38. La plupart des pays ont entrepris de mettre en place des cadres complets de gestion intégrée des ressources en eau (par exemple la Directive-cadre de l'Union européenne dans le domaine de l'eau), même s'il reste beaucoup à faire, en particulier dans les pays de l'Europe de l'Est, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe centrale.

39. Trente et un pour cent de la population européenne vit dans des pays, en particulier dans la région de la Méditerranée, qui connaissent un stress hydrique important. La surexploitation des ressources en eau potable et la multiplication des activités d'irrigation, en particulier en Asie centrale, ont de graves conséquences sur l'environnement. En Europe centrale et orientale, près de la moitié du volume d'eau potable qui sort des stations d'épuration se perd dans le réseau.

40. Les inondations constituent un problème de plus en plus inquiétant, en particulier dans les pays de la Méditerranée, ainsi que dans certains pays d'Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord.

41. Dans les cinq pays de la région dont l'eau provient à 75 % de pays situés en amont, l'utilisation rationnelle et équitable des eaux transfrontières soulève donc des problèmes particulièrement épineux. Les gouvernements de la CEE sont parvenus à mettre en place un cadre environnemental unique au niveau régional pour traiter des principales questions de coopération transfrontière – notamment en ce qui concerne l'eau, les accidents industriels, les études d'impact sur l'environnement, l'information du public dans le cadre du processus de prise de décisions et l'accès à la justice.

42. Les principes « pollueur-payeur » et « utilisateur-payeur » ont été consacrés dans la législation de la plupart des pays, mais les réformes se poursuivent dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et les lois ne sont pas toujours efficacement appliquées en raison du caractère limité des capacités réglementaires.

43. Dans la sous-région, un grand nombre de fleuves, de lacs, d'eaux souterraines et d'eaux côtières sont souvent pollués. Cette pollution est généralement localisée dans des « points noirs » en aval de villes, de zones industrielles ou agricoles et de régions minières. La pollution pétrolière est un fléau qui touche aussi bien la mer Noire que la mer Caspienne et la Méditerranée.

44. Le traitement des eaux usées industrielles et ménagères s'est sensiblement amélioré au cours des dernières décennies. Toutefois, dans certaines parties de l'Europe de l'Est, centrale et du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, la proportion des eaux usées qui sont traitées est encore minime et les tuyauteries en mauvais état utilisées contaminent l'eau potable.

45. Le problème des maladies liées à l'eau est préoccupant, en particulier dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et de manière générale, parmi les groupes vulnérables de la population, comme les jeunes et les personnes âgées.

46. Les concentrations de nitrate sont plus élevées dans les États membres de l'Union européenne que dans les pays candidats à l'adhésion parce que la production agricole y est plus intensive. La plupart des pays d'Europe occidentale ont mis sur pied des programmes agroenvironnementaux pour limiter la pollution des eaux naturelles par des sources diffuses. Il est néanmoins possible de progresser encore davantage en réduisant les subventions agricoles compte dûment tenu des coûts sociaux connexes.

47. Les pays de l'UE et de l'Asie centrale ont de plus en plus recours à des techniques de gestion permettant de préserver l'eau dans le secteur de l'agriculture. Dans certains pays de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale, la législation a été modifiée pour permettre la mise en place de programmes encourageant la création d'associations d'usagers de l'irrigation et le renforcement de leurs capacités.

48. Par rapport à d'autres régions du monde, bon nombre de pays de la CEE semblent être déjà assez avancés du point de vue de l'introduction d'instruments économiques liés à l'eau. Les utilisations industrielles de l'eau ont également été améliorées grâce à l'adoption de réglementations et d'approches plus volontaires, notamment dans le cadre de dispositifs de gestion de l'environnement, comme la norme ISO 14 000.

49. Souvent, les nouveaux textes législatifs adoptés dans la région, par exemple aux États-Unis et au Canada, comportent des modèles de « bonnes pratiques », assortis de directives relatives aux économies d'eau et aux utilisations rationnelles de l'eau à l'intention des municipalités, des ménages et des industries.

50. Les activités de suivi des données et la fourniture d'informations au public sont relativement satisfaisantes, mais des progrès s'imposent, en particulier dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

51. La CEE a entamé des études sur les progrès accomplis dans les pays susmentionnés pour ce qui est des objectifs fixés pour 2005 s'agissant de la gestion intégrée et des ressources en eau et sur le coût que représente pour ces pays la réalisation des objectifs ayant trait à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement. Ces études doivent être achevées le mois prochain et seront présentées à la Commission à sa douzième session.

Obstacles et difficultés rencontrés

52. Les capacités institutionnelles et les fonds publics seront largement sollicités pour la mise en place, l'entretien et la modernisation de l'infrastructure nécessaire à la purification et à la fourniture d'eau potable, conformément aux dispositions applicables de l'Organisation mondiale de santé, de l'Union européenne et de la CEE, et des investissements encore plus coûteux s'imposeront pour l'évacuation et le traitement des eaux usées.

53. Au niveau central, ces questions ne sont pas traitées avec le rang de priorité qu'elles méritent parce que leurs enjeux économiques et sociaux ne sont pas bien compris. Cette situation est aggravée par le fait que les autorités locales ne disposent pas des fonds suffisants et n'ont que des pouvoirs fiscaux limités. La capacité d'accès aux services des plus vulnérables peut être gravement remise en question si les coûts sont recouvrés sans qu'il soit tenu compte des circonstances. En outre, le caractère très risqué des investissements peut aboutir à un désengagement du secteur privé.

54. L'insuffisance des capacités institutionnelles, réglementaires et coercitives nuit à la fourniture de services efficaces, équitables et tirant au mieux parti des ressources et à la gestion de l'eau et constitue un facteur de surexploitation et de pollution. Des besoins, des données et des problèmes cruciaux demeurent ignorés, faute d'engagement à l'échelon local et de la part des différents acteurs concernés.

55. Les besoins des secteurs industriels et agricoles, et de la population en général entrent souvent en compétition et une mauvaise gestion peut conduire à un déséquilibre entre les différents usagers. Par ailleurs, les impacts transfrontière ne sont pas toujours convenablement gérés, faute d'arrangements satisfaisants dans ce domaine.

56. Il n'est souvent pas possible de prendre des décisions bien informées en raison du manque de données pertinentes, en particulier en ce qui concerne les eaux souterraines. Les individus ne sont pas suffisamment sensibilisés, ce qui se traduit par des gaspillages d'eau, une mauvaise hygiène et des problèmes de santé.

Pratiques ayant donné de bons résultats

57. Il est fondamental de commencer par mettre au point et appliquer des plans de gestion intégrée des ressources en eau, éventuellement assortis d'objectifs définis aux niveaux national et local, si l'on veut atteindre les buts fixés à plus long terme dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

58. Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans le cadre de ces plans : les différents besoins sectoriels; l'interdépendance des zones urbaines, périurbaines et rurales, l'importance de la protection et de la gestion des écosystèmes liés à l'eau, qui captent, filtrent, emmagasinent et fournissent l'eau; et le problème de plus en plus pressant de la gestion des plaines d'inondations, notamment par le biais

d'efforts de modélisation des effets des changements climatiques. Les dispositifs de gestion intégrée des eaux et d'assainissement ont une efficacité avérée.

59. Il est plus efficace de tenir compte des frontières hydrographiques que des frontières administratives pour gérer les ressources en eau. Cette approche par « bassin fluvial » requiert néanmoins, dans le cas des eaux transfrontière, l'existence d'organes communs fonctionnant bien, qui doivent pouvoir s'appuyer sur la ratification de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontière et des lacs internationaux et de son Protocole sur l'eau et la santé.

60. Les cadres de coopération régionale et sous-régionale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, par exemple le Conseil de l'Arctique, le réseau Baltique 21, la Directive-cadre de l'Union européenne dans le domaine de l'eau ou l'initiative récente sur l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale, sont d'une importance fondamentale pour l'étude des problèmes communs, l'harmonisation des normes en vigueur et, s'il y a lieu, les activités de suivi.

61. Les gouvernements peuvent non seulement assurer une planification adéquate et coopérer avec les pays voisins mais également prendre les initiatives suivantes : actualiser et garantir l'application des normes de santé et des cadres légaux et réglementaires en prenant des mesures dissuasives significatives et en infligeant des amendes en cas de violation ou d'émission de polluants; améliorer la participation du public aux processus de planification et de prise de décisions, notamment en encourageant la création d'associations d'usagers; lancer des réformes pour améliorer le sort des pauvres, en tenant dûment compte des femmes; améliorer les activités de suivi de la qualité de l'eau et la collecte de données dans ce domaine; et trouver de nouvelles sources d'eau et améliorer celles qui ont été dégradées grâce à une gestion intégrée.

62. La décentralisation au niveau des responsabilités et de la prise de décisions et de la mise en place de conditions propices aux investissements du secteur privé peuvent permettre d'améliorer les services offerts et la gestion des ressources si ces efforts s'accompagnent d'une meilleure conduite des affaires locales et d'une direction avisée des entreprises.

63. Il est possible, par des activités de formation et la diffusion de l'information, de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux en ce qui concerne la planification, la gestion et le suivi des ressources et des services, ainsi que la gestion des relations entre les secteurs public et privé et la définition de leurs rôles respectifs. Les pays développés de la région de la CEE peuvent venir en aide à d'autres pays, que ce soit dans la région ou ailleurs dans le monde, en leur apportant un soutien financier, mais aussi en menant des activités de renforcement des capacités dans les pays qui le souhaitent et en leur offrant leur coopération dans les domaines des connaissances, de la conduite des affaires publiques et des technologies, notamment par le biais de partenariats multipartites.

64. Il est également possible de remédier au manque de financements en prenant toute une série de mesures : application des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, l'accent étant tout particulièrement mis sur les membres de la société les plus vulnérables; élimination des subventions à effets pervers; offre de garanties de crédit et de fonds de crédit renouvelables pour améliorer les infrastructures, mise en place de régimes de compensation pour les services environnementaux concernant l'eau; prise en compte, à titre prioritaire, des questions relatives à l'eau et aux

systèmes d'assainissement dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté; et l'implication du secteur privé, des institutions internationales et des autres partenaires internationaux, notamment dans le cadre de partenariats avec les différents acteurs concernés, assortis de règles et responsabilités clairement définies. Ces partenariats peuvent être instaurés tant au sein du secteur public qu'entre les secteurs public et privé et concerner à la fois la fourniture de services et la gestion des ressources.

65. Les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'hygiène et son impact sur la santé incitent les ménages à investir dans des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau plus performants.

66. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, l'Union européenne et les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ont mis en place un partenariat en vue de réaliser les objectifs fixés pour 2015 en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que l'objectif relatif à l'adoption de plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici à 2005. Ce partenariat a vu le jour à Kyiv à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle, qui avait pour thème « Environnement pour l'Europe ».

67. Il est possible de favoriser l'adoption de modes de consommation et de production plus durables dans le secteur de l'eau grâce à toute une gamme d'instruments réglementaires, économiques et volontaires.

Interdépendance, problèmes intersectoriels et contexte global

68. Lors du Forum, l'accent a été mis sur les liens importants existant entre les trois secteurs thématiques, notamment du point de vue des obstacles communs, et sur les pratiques susceptibles de permettre de progresser sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux définis dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Certains problèmes sont spécifiques à la région, par exemple en ce qui concerne la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et aux systèmes d'assainissement dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, mais il est également important qu'elle travaille en étroite collaboration avec les pays en développement pour les aider à venir à bout des difficultés encore plus graves auxquelles nombre d'entre eux se heurtent.

69. En ce qui concerne la fourniture d'eau potable et de systèmes d'assainissement, il convient d'adopter des approches multisectorielles et interdisciplinaires prenant en compte l'interdépendance des différents secteurs. Il faut s'attaquer de manière intégrée aux problèmes que sont le manque d'accès à l'eau et aux systèmes d'assainissement, les carences en matière de logement et les maladies d'origine hydrique, en menant notamment des campagnes de sensibilisation et en obtenant un soutien accru aux niveaux régional, national et international. Il convient par ailleurs de prêter davantage attention aux questions d'environnement qui sont à l'origine de ce type de problèmes de santé.

70. Il existe des liens évidents entre les questions d'eau, d'assainissement, d'établissements humains et d'égalité des hommes et des femmes et les objectifs fixés dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les questions d'eau et d'assainissement sont ainsi d'une importance cruciale pour la réalisation de certains objectifs, notamment la sécurité alimentaire, et de certains buts en matière de santé, ainsi que pour la

protection des ressources naturelles. La fourniture de services de santé et d'éducation est également favorisée par la mise en place de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'infrastructures concernant notamment le logement, le transport ou l'énergie. L'amélioration de la gestion des ressources en eau, l'accès au logement, la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement de base ainsi que la promotion de l'hygiène contribuent de manière essentielle à la réduction de la pauvreté.

71. Le manque de ressources et la mauvaise conduite des affaires publiques sont les principaux obstacles à la réalisation des objectifs fixés. Pour que de réels progrès soient possibles, les pays aussi bien de la CEE que d'autres régions doivent respecter les engagements qu'ils ont pris au titre de la Déclaration du Millénaire, de celle de Monterrey sur le financement du développement, du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et de la Déclaration ministérielle adoptées par l'Organisation mondiale du commerce à Doha.

72. À cet égard, il est fondamental d'augmenter le volume de l'aide publique au développement et de l'affecter de manière plus efficace, notamment pour renforcer les capacités en matière de conduite des affaires publiques et de gestion des ressources naturelles. L'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et au logement dépend toutefois également des investissements privés. Il est donc crucial de parvenir à mobiliser des ressources financières supplémentaires, soit en utilisant des capitaux d'origine nationale, soit en encourageant les investissements étrangers, grâce à des mécanismes novateurs comme les fonds renouvelables et la mise en place d'un dispositif de financement international et de partenariats entre secteurs public et privé. Les efforts déployés au niveau du financement doivent en outre être accompagnés notamment d'un renforcement des capacités dans les domaines des technologies et des connaissances par le biais de la coopération.

73. L'adoption de stratégies de développement durable par tous les pays d'ici à 2005 constitue l'un des objectifs fixés qui demandera un examen approfondi de la part de la Commission du développement durable à sa douzième session. Ces stratégies prévoient l'adoption d'une approche globale des liens existant entre de nombreux thèmes et questions intersectorielles et permettent d'améliorer la cohérence entre les décisions adoptées et les mesures prises pour y donner suite. Il est donc essentiel que toutes les parties prenantes aient l'occasion de participer à leur élaboration.

74. Pour les pays en transition et les pays en développement, il peut s'agir de stratégies de réduction de la pauvreté intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Il importe, si l'on veut atteindre les objectifs fixés et s'assurer que les mesures prises auront des effets durables, de faire en sorte que le dialogue concernant les stratégies adoptées au niveau national porte sur les buts définis en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'établissements humains, ainsi que sur des questions telles que l'égalité des hommes et des femmes, l'emploi et les droits des travailleurs.

75. La plupart des pays de la région de la CEE ont déjà adopté des stratégies très complètes en matière de développement durable ou sont en train de le faire. Pour en assurer le succès, il convient de mettre en place des mécanismes d'examen et d'établissement des rapports au plus haut niveau politique et de tirer parti des

objectifs et indicateurs nationaux. Des stratégies ont également été adoptées à l'échelle sous-régionale, par exemple par l'Union européenne et les pays nordiques.

76. La protection des ressources naturelles est une question intersectorielle d'une importance cruciale. Dans le cadre de l'élaboration des stratégies nationales de développement durable et des autres stratégies relatives à l'environnement, il est essentiel d'adopter une approche fondée sur les écosystèmes en ce qui concerne la gestion de l'eau, les systèmes d'assainissement et les établissements humains. Il est en effet impératif de protéger les écosystèmes pour assurer la sécurité hydrique et garantir aux êtres humains une source de revenus. Ces aspects environnementaux seront abordés lors du Forum ministériel mondial sur l'environnement organisé par le PNUE à Jeju (République de Corée), du 29 au 31 mars 2004.

77. L'adoption de modes de consommation et de production durables doit être encouragée par toute une gamme d'instruments volontaires, commerciaux et réglementaires, non seulement à l'échelon local, mais aussi aux niveaux national, régional et international. Il est important d'adopter une approche fondée sur la notion de cycle de vie pour modifier les processus de production, tout en permettant aux consommateurs de faire des choix informés et éthiques. Les États membres de la CEE doivent jouer un rôle de premier plan en maintenant la dynamique créée dans ce domaine dans le cadre du Processus de Marrakech.

78. Il importe d'aborder des questions telles que l'utilisation rationnelle de l'ensemble des ressources et l'amélioration du recouvrement des coûts tout en s'assurant que les pauvres ont accès aux services de base. Les autorités locales chargées de la gestion des services aux niveaux local et communautaire doivent être mises à contribution et l'accès au crédit doit devenir réalité à l'échelon local. Les capacités locales en ce qui concerne la conduite des affaires publiques, l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé et l'accès au crédit doivent être renforcées à titre prioritaire. Lors des sessions d'examen de la Commission du développement durable, il serait utile de disposer d'analyses sur les écarts constatés entre les régions pour ce qui est des besoins en matière de renforcement des capacités dans les domaines à l'étude.

79. Il n'existe pas de modèle unique de bonne conduite des affaires publiques, mais la transparence, la fiabilité, une définition précise des responsabilités dans le domaine institutionnel, la participation du secteur privé et de la société civile, l'évaluation de l'impact des mesures prises sur l'environnement et la société et l'accès des pauvres aux services sont des éléments incontournables. La détermination des responsabilités des entreprises, sur les plans social et environnemental, est également essentielle à tout développement durable.

80. Les partenariats multipartites réunissant le monde des affaires et la société civile peuvent également jouer un rôle fondamental dans la promotion du développement durable et viennent utilement compléter les activités menées par la communauté internationale. À cet égard, il faut saluer l'organisation, par le Gouvernement italien, du Forum international sur les partenariats en faveur du développement durable (mars 2004).

81. L'éducation peut contribuer de manière significative au développement durable, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et l'instauration de modes de consommation plus durables. La Commission du développement durable devrait étudier de près cette question, lors de sa douzième

session, afin d'appeler l'attention sur certains exemples à suivre, comme la stratégie régionale mise en oeuvre dans ce domaine par les pays de la CEE.

82. La Commission du développement durable doit étudier les questions de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il convient d'analyser la situation dans le domaine de l'égalité des hommes et des femmes pour évaluer l'impact des mesures sur les deux sexes et les ajuster en conséquence tout au long de leur explication.

83. Les responsables politiques doivent pouvoir s'appuyer sur des données et des renseignements fiables pour prendre des décisions informées. Les données fournies par les réseaux de suivi de la qualité de l'eau et des quantités d'eau doivent être exploitées dans le cadre de la gestion des ressources. Les systèmes de cadastre et d'enregistrement des titres fonciers sont les fondements d'un marché de la propriété immobilière fonctionnant bien. Par ailleurs, l'utilisation combinée du cadastre et du système d'information géographique (SIG) s'avère de plus en plus fructueuse dans les régions exposées aux catastrophes naturelles. Il est également important de continuer à développer tout un ensemble d'indicateurs relatifs au développement durable pour garantir la pertinence des données.